



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/617
16 septembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-troisième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 8 septembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Charge d'affaires par intérim de la Mission permanente de
El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte du communiqué officiel du Gouvernement salvadorien, en date du 6 septembre 1988, concernant les actes perpétrés par des groupes armés appartenant au Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional/Frente Democrático Revolucionario (FMLN-FDR), qui est ainsi conçu :

COMMUNIQUE OFFICIEL

Le Gouvernement salvadorien dénonce les actes de violence aveugle du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional/Frente Democrático Revolucionario. Le 10 septembre 1988, des groupes terroristes ont lancé une attaque contre le poste de la garde nationale de Tejutepeque, dans le département de Cabañas, au cours de laquelle ils ont gravement endommagé des immeubles voisins. Non contents d'avoir détruit des logements individuels, les terroristes ont mitraillé sans pitié un autobus transportant des passagers à destination de Tejutepeque, faisant deux blessés graves. En commettant de tels actes, le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional/Frente Democrático Revolucionario a, une fois de plus, donné la preuve de son mépris total pour la vie et les biens de la population civile. Par ailleurs, l'Assemblée législative salvadorienne a approuvé le traité portant création du Parlement centraméricain. Les partis Alianza Republicana Nacionalista (Arena), Partido Democrata Cristiano (PDC) et Partido de Conciliación Nacional ont souscrit à l'initiative du Président guatémaltèque, M. Vinicio Cerezo, décrite dans l'accord d'Esquipulas II. El Salvador contribue ainsi aux

* A/43/150.

A/43/617
Français
Page 2

efforts faits pour instaurer la paix en Amérique centrale. Le Gouvernement salvadorien demande au Représentant spécial pour El Salvador à la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et aux organismes compétents en matière de droits de l'homme de bien noter que, tandis que le peuple salvadorien s'achemine vers la paix, le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional/Frente Democrático Revolucionario lui s'obstine à semer la destruction et la mort.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 12 de l'ordre du jour provisoire.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Guillermo A. MELENDEZ
